



Mairie
d'OYEU 38690

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024 :

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 12/03/2024.

PRESENTS :

Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Philippe MOUTINHO, Christelle MEYER, Laurent GREYNAT, Brigitte AUBERT, Ingrid SANFILIPPO, Christophe BARBIER, Jean-Marc VALLET, Marie-Hélène PILOT, Nathalie BEAUJEAN, Cécile MEYER, Jérôme PECQUET et Serge BARANIECKI.

EXCUSES :

Véronique DUVERNAY donne pouvoir à Marie-Hélène PILOT.

Présents : 14, le quorum est atteint. Excusés : 1

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 15 février 2024.
- Approbation du compte de gestion communal 2023.
- Approbation du compte administratif communal 2023.
- Affectation du résultat 2023 au budget primitif communal 2024.
- Participation au budget du SIVU 2024.
- Subventions 2024 versées aux associations.
- Vote du budget communal 2024.
- Informations et questions diverses.

M. Philippe MOUTINHO est désigné secrétaire de séance.

La séance commence à 20h05.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2024

Il n'est fait aucune remarque sur le compte rendu, M. Le Maire met au vote :

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

D2024-08 : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Madame COTTÉ Maud, Comptable de la collectivité.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par la Comptable de la collectivité, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2024-09 : Approbation du compte administratif 2023 de la commune.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Évelyne DUVERT, 1^{er} Adjoint, examine le compte administratif du budget communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent de clôture : **470 050,97 €**

Investissement

Déficit de clôture : - **6 158,95 €**
 Reste à réaliser recettes : + **0 €**
 Reste à réaliser dépenses : - **126 924,00 €**

Besoin de Financement
 de la section investissement = **133 082,95 €**

Hors de la présence de Monsieur Christophe BENOIT, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2023 présenté ci-dessus.

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2024-10 : Affectation du résultat 2023 au budget primitif communal 2024.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe BENOIT, Maire, Après avoir approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2023, le 28 mars deux mille vingt-quatre ;

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif communal présente un excédent de fonctionnement de **470 050,97 €** et un **besoin de financement en investissement de 133 082,95 €**,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au Budget primitif 2024 comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	
Cpte 002	336 968,02 €
<u>Investissement :</u>	
Cpte 10 68	133 082,95 €

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2024-11 : Participation de la commune d'Oyeu au budget primitif 2024 du SIVU du Fayard.

Dans le respect de l'application de ses statuts, il est convenu que chacune des communes de Burcin et Oyeu délibère pour permettre le versement de sa participation annuelle au budget du SIVU du Fayard.

La contribution est répartie au prorata de la population, soit 1/3 pour la commune de Burcin et 2/3 pour la commune d'Oyeu.

M. Le Maire propose d'inscrire la somme de 31 500 € au budget communal 2024 pour sa contribution annuelle au budget 2024 du SIVU du Fayard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le versement de la somme de 31 500 € au Budget Primitif 2024 du SIVU du Fayard.
- Précise que cette somme sera inscrite en section dépenses de fonctionnement du budget communal 2024, au chapitre 65/Autres charges de gestion courantes, article 65568/ Autres contributions.

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2024-12 : Versement des subventions aux associations de la commune.

De par la loi, la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente (article L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT).

Lors du vote du budget, le montant global des crédits destinés au versement des subventions ou participations fait l'objet d'une prévision.

M. Le Maire propose de délibérer sur ce montant global, alloué aux subventions des associations, et sur sa répartition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les sommes suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ADMR LA RICANDELLE	350
ADMR TERRES FROIDES	600
SSIAD DES TERRES FROIDES	400
AMICALS SAPEURS POMPIERS CHABON	50
DON DU SANG	300
ACCA	200
ASOB	4600
ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIÉ	100
CROIX ROUGE PONT DE BEAUVOISIN	200
FNACA OYEU	80
THEATRE LYRE	200
TIVOL'AIR	200
SOU DES ÉCOLES	1255
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	1200
ÉLANS SOLIDAIRES	200
Téléthon	210
TOTAL	10 145 €

- ✚ Précise que cette somme sera inscrite au budget communal 2023 en section dépenses de fonctionnement, chapitre 65/autres charges de gestion courantes, article 65748/subventions aux associations.

Présents : 14 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2024-13 : Vote du budget primitif communal 2024.

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune d'Oyeu,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRICIPAL – EQUILIBRE GENERAL FONCTIONNEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
011	Charges à caractère général	297 265,00 €
012	Charges de personnel	327 100,00 €
014	Atténuations de produits	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	155 884,09 €
042	Opération d'ordre entre section	9 526,02 €
65	Autres charges de gestion courante	124 841,43 €
66	Charges financières	22 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	939 616,54 €
		Recettes
002	Excédent de fonctionnement 2023	336 968,02 €
13	Atténuations de charges	4 000,00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes	104 640,00 €
73	Impôts et taxes	180 090,00 €
731	Fiscalité locale	323 365,00 €
74	Dotations, subventions et participations	136 455,94 €
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
76	Produits de participations	5,00 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs circulants	500,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 098 023,96 €

Le budget de fonctionnement présente un excédent de 158 407,42 €.

INVESTISSEMENT – REPARTITION PAR CHAPITRE

		Dépenses
001	Déficit de la section d'investissement reporté	6 158,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	35 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	210 924,00 €
23	Immobilisations en cours	320 000,00 €
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	637 582,95 €
		Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	155 884,09 €
040	Opérations d'ordre entre section	9 526,02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	234 137,84 €
13	Subventions d'investissement	238 035,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	637 582,95 €

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses.

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

Remarques :

Budget en hausse du personnel : Deux agents contractuels ont basculé en tant qu'agents Titulaires, plus le retour d'un agent titulaire sur son poste. Ces mouvements impactent les salaires avec une hausse sur les lignes de rémunération du personnel titulaire mais compensée dans une moindre mesure par une baisse sur la rémunération des non titulaires. La valeur du point d'indice a augmenté également.

Un agent part en retraite en 2025, son remplacement sera à prévoir avec le grade et le statut à définir.
M. serge BARANIECKI souhaite la possibilité de revoir les taux des deux emprunts calés sur indice EURIBOR, très couteux en termes d'intérêt à l'heure actuelle, en surveillant l'évolution et figer ces taux lorsqu'ils auront diminué. Il souligne également la bonne entente et le travail effectué en commission finances.

M. Christophe BENOIT assure que le suivi sera fait sur ces taux et négociés dès que le contexte sera plus favorable.

Au niveau fiscal, le conseil a depuis le début de son mandat augmenté régulièrement les bases d'imposition de fiscalité locale afin de limiter des augmentations brutales, à voir si cette politique est à poursuivre dans les années à venir.

INFORMATIONS DIVERSES

✦ Entreprise de menuiserie :

M. Christophe BENOIT et M. Jérôme PECQUET ont rencontré le gérant de l'entreprise afin de définir les étapes pour la fermeture de sa société. Le gérant est en négociation pour une reprise et demande à rester jusqu'à la fin de l'année afin de pouvoir se séparer de ses machines. Un point mensuel sera fait avec M. Le Maire pour suivre l'avancée de cette fin d'activité.

✦ Recensement des chemins ruraux :

Un 1^{er} jet sera fait par le prestataire en avril, présenté en réunion publique en juin, puis notice détaillée en septembre suivie de l'enquête publique pour un rendu définitif début 2025.

✦ 25 mai 2024 :

Inauguration du City stade et des nouveaux équipements de fitness / Ping Pong.

✦ TE 38 :

Validation des comptes avec un bilan positif.

Prochaine Réunion le 11 avril 2024 concernant les objets connectés, l'éclairage public, la rénovation énergétique...

✦ Cadre de vie :

Sentier de randonnée à faire dans les mois prochains.

Cours de dessin pour juillet et novembre 2024.

✦ Commission PCAET :

Initiation des trames bleues et marron pour les marres sur notre secteur.

Éoliennes sur Biol, Bizones et chabons : 8 environs (le groupe de travail alerte sur la gestion du site et la maintenance en cas de liquidation de la société)

✦ CSAT :

Accueil de loisirs : Réouverture de place pendant les vacances, besoin d'animateur.

✦ Point communautaire :

Oyeu a voté contre le budget en l'absence de présentation des chiffres réalisés sur l'exercice 2023.

Le budget annexe des ordures ménagères a été représenté et adopté avec une augmentation de 6% des tarifs.

Une étude d'impact, réalisée par un cabinet indépendant, sur le coût d'une sortie de la CCBE est envisagée.

Fin de séance à 23H30.

Prochain Conseil Municipal le 18 avril 2024 à 20h.

Secrétaire de séance,
M. Philippe MOUTINHO,

Le Maire,
M. Christophe BENOIT,

